



SECTION



VAR



DECLARATION LIMINAIRE CAPL N°2 MUTATION DES AGENTS DE CATEGORIE B

Monsieur le Président,

F.O.-DGFIP et **CFTC-DGFIP** considèrent que la Fonction Publique est un rouage essentiel au fonctionnement de notre pays contribuant à la défense de ses intérêts et de ses principes républicains.

Ce modèle social, fait de valeurs et de droits collectifs dans lequel il faut englober la protection sociale, se trouve aujourd'hui mis à mal par une vision libérale de la société et par les politiques d'austérité.

Certains n'ont d'ailleurs pas hésité à donner leur vision de la Fonction Publique de demain :

- Passage d'une fonction publique statutaire à une fonction publique de métiers.
- Uniformiser les statuts et cadres d'emploi des 3 versants de la Fonction Publique dans la continuité de PPCR.
- Renforcer les compétences des Préfets en matière de gestion RH au détriment des ministères et employeurs publics.
- Déléguer certaines missions de service public à des opérateurs privés dans les territoires.
- Individualiser à outrance des droits par le biais du CPA (Compte personnel d'activité).

On comprend aisément ce qui est souhaité: un décloisonnement total afin de créer une Fonction Publique interministérielle avec la disparition des statuts particuliers.

Mais cette logique de déconstruction de la Fonction Publique et du Service Public ne date pas d'aujourd'hui. La Fédération Générale des Fonctionnaires **F.O** et la **CFTC-DGFIP** font donc de la défense du statut général des fonctionnaires, une question centrale et mettront tout en œuvre pour le défendre.

Pour **F.O.-DGFIP** et **CFTC-DGFIP**, le Service Public est le patrimoine de ceux qui n'en ont pas.

Au-delà de ce contexte général, c'est surtout la pénurie d'effectifs qui est criante puisque depuis 2002, notre administration a vu ses effectifs réduits de plus de 35 000 agents. Ces suppressions représentent 60 % de l'ensemble de celles de la Fonction Publique d'État,
Les boucs émissaires des Finances en ont ras le bol !

Pour **F.O.-DGFIP** et **CFTC-DGFIP** il est plus que jamais d'actualité de rendre à notre Administration les moyens nécessaires pour lui permettre de fonctionner correctement.

F.O.-DGFIP et **CFTC-DGFIP** exigent l'arrêt des suppressions d'emplois avant l'implosion.

Mais les conséquences des suppressions d'emplois ont aussi pour effets de conduire la Direction Générale à durcir les règles de gestion des personnels qui rappelons le, avaient été stabilisées en 2014.

Ainsi, après avoir privé les agents de catégories A et B de la possibilité de bénéficier d'un mouvement de mutation complémentaire au mois de mars 2017, le Directeur Général a décidé d'imposer aux agents subissant une restructuration sur une même commune, de suivre leurs missions.

Pour **F.O.- DGFIP**, ces modalités déstabilisent les agents concernés ce qui ne fait qu'accentuer leur incompréhension voire leur découragement.

Dans le même temps, le dialogue social n'aura jamais été aussi inexistant dans la Fonction Publique, au Ministère et à la DGFIP. Pour les élus, c'est la remise en cause **INADMISSIBLE** des modalités d'exercice et du calendrier en cours de mandat avec notamment la réduction drastique des droits syndicaux pour les CAPL,

Nos fédérations sont convaincues que l'existence et le respect d'une véritable concertation sociale s'appuient sur l'octroi de moyens satisfaisants et pérennes aux interlocuteurs sociaux, tant au niveau national que local, nous avons tous à y gagner.

Avant d'aborder le sujet de cette réunion, nous tenons à vous rappeler que cela n'est pas faire du clientélisme que de défendre tous les agents qui nous ont mandatés. En effet, notre rôle est bien de défendre les intérêts moraux et matériels des agents sans distinction aucune.

Le mouvement local fait apparaître 16 véritables arrivées. **16 nouveaux agents**, alors que le nombre d'équivalent temps plein (ETP) en catégorie B présentait au 01 septembre 2016 un déficit de **14,3** (ALD, CLM, maladies soutenues, temps partiels et EDR compris).

Même si sur le papier, il semble que les postes vacants soient comblés, cela ne se ressent absolument pas dans les services, où les agents sont amenés à « prioriser » leurs missions prioritaires, voire à en abandonner certaines ! La débâcle continue...et c'est bien le but recherché... !

De plus, **F.O.-DGFIP et CFTC-DGFIP** dénoncent une fois de plus le statut d'ALD.

Ce type d'affectation est devenu la variable d'ajustement pour combler de façon non pérenne les vacances d'emploi dans les structures et services. La situation de ces agents ALD ne s'améliorera pas avec les fusions géographiques de RAN, conjointement à la révision de leur régime indemnitaire.

F.O.-DGFIP et CFTC-DGFIP rappellent leur attachement à des règles de gestion qui profitent à tous les agents, à savoir :

- une affectation la plus fine possible ;
- 2 véritables mouvements par an ainsi qu'un mouvement spécifique sur poste
- le classement des demandes prioritaires à l'ancienneté du fait générateur.

F.O.-DGFIP et CFTC-DGFIP exigent que tous les postes vacants soient pourvus dès lors qu'ils sont sollicités par un agent.

Nous demandons l'annexion de cette liminaire au PV de cette CAPL